

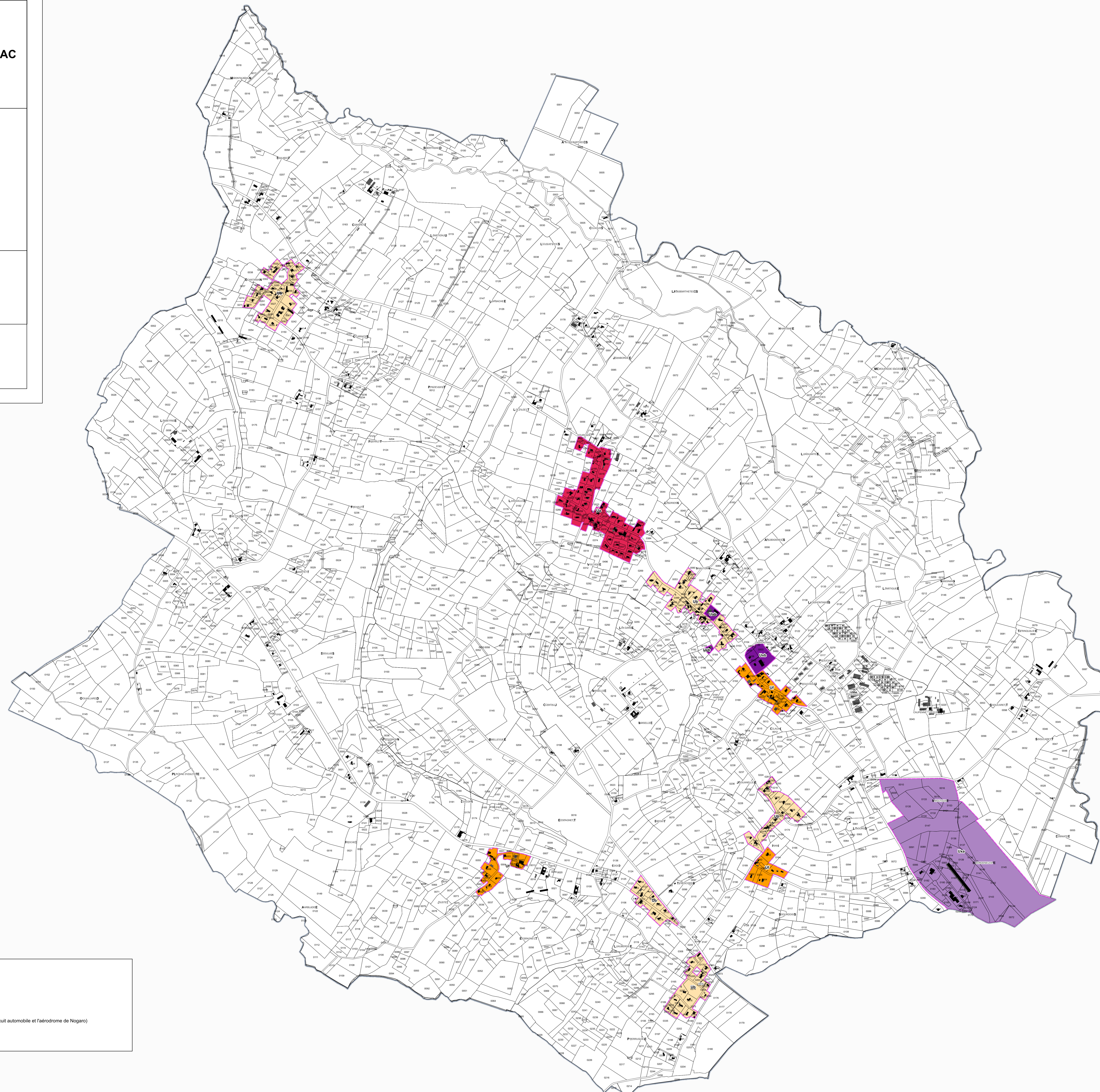
DEPARTEMENT DU GERS  
COMMUNE DE CAUPENNE-D'ARMAGNAC  
PLAN LOCAL D'URBANISME

CARTE DU DROIT DE PREEMPTION  
URBAIN

ECHELLE : 1/7 500

PRESCRIPTION DU PLU : 27 novembre 2020  
DEBAT SUR LE PADD : 19 juillet 2024  
ARRÊT DU PLU : 27 juin 2025  
ENQUÊTE PUBLIQUE : Du 20 novembre 2025 au 22 décembre 2025  
APPROBATION DU PLU : 10 mars 2026

Bureau d'études Urbadoc Badiane  
Chef de projet : Etienne BADIANE  
Chargées de projet : Pauline LEROUX,  
Coline ARNAUD,  
Elsa DE OLIVEIRA  
1 rue des Lavandes  
32200 LOMBEZ  
06 80 43 26 46  
contact@urbadocbadiane.fr



- Légende**
- Périmètre d'application du droit de préemption urbain
  - Zones urbaines**
  - Us : zone urbaine correspondant au centre-bourg
  - Ufa : zone urbaine correspondant aux hameaux à densifier
  - Ufb : zone urbaine fermée
  - Uva : zone urbaine correspondant à la zone d'activité (qui intègre le circuit automobile et l'aérodrome de Nogaro)
  - Uxb : zone urbaine à vocation d'activité artisanale